



Organisation
internationale
du Travail

Renforcer la démarche pour arrêter la traite des enfants: Les comités locaux de vigilance (Afrique de l'Ouest)

CONTEXTE

La traite des enfants représente l'une des pires formes d'exploitation et de violation des droits des enfants en Afrique de l'Ouest. Par exemple, pendant des années, deux régions du Mali ont été une source importante d'enfants victimes de traite pour le travail agricole sur les plantations de cacao et l'huile de palme et pour travailler dans les mines en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Kolondiéba (Mali) est situé à 65 km au nord de la frontière entre le Mali et la Côte d'Ivoire et à moins de 200 kilomètres de Burkina Faso à l'est. La ville de Koutiala, également proche de la frontière du Burkina Faso, se situe sur la route principale nord-sud menant à la Côte d'Ivoire. Les filles sont victimes de la traite dans les villes au Mali, en Côte d'Ivoire et en Guinée pour servir comme domestiques, porteuses dans les marchés et commerçantes ambulantes. Elles sont souvent exploitées sexuellement. Une pratique courante pour les trafiquants jusqu'ici consiste à approcher les enfants ou leurs parents dans la région et les inciter à voyager vers le Sud en leur promettant des salaires stables et une vie meilleure.

Depuis le mois de juillet 2001, neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria et Togo) ont uni leurs efforts à travers le projet pour combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et du centre (LUTRENA), un projet du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation Internationale du Travail.

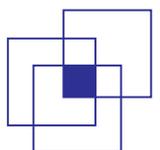
Bien que le problème de la traite des enfants ait été remarqué et abordé au plus haut niveau gouvernemental, le défi était de l'arrêter à sa source. L'une des stratégies les plus importantes de LUTRENA a donc été la création de comités locaux de vigilance (CLV).

ACTION

Les comités locaux de vigilance (CLV) sont composés de bénévoles de la collectivité. Leur rôle principal est de mobiliser la communauté à prendre des mesures contre la traite, de surveiller le bien-être des enfants et le comportement des migrants, d'identifier et d'intercepter les enfants à risque de devenir victimes de la traite et de coordonner l'offre de services d'assistance directe aux enfants dans le besoin. Les CLV sont une structure efficace et appropriée pour lutter contre la traite par le fait qu'ils travaillent avec les enfants les plus à risque d'être victimes de la traite ainsi qu'avec leurs familles. Ces groupes de surveillance, composés de citoyens et de fonctionnaires, se trouvent au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, et au Togo.

Les CLV jouent un rôle primordial dans la prévention de la traite, l'identification et le suivi des trafiquants et le rapatriement des enfants victimes de traite. En tant que bénévoles, ils surveillent les frontières et le contrôle des mouvements transfrontaliers des enfants. Les stratégies utilisées par les CLV comprennent:

Bonnes pratiques



- 1. La surveillance à base communautaire des enfants:** Les CLV suivent la circulation des enfants, tiennent des registres, et signalent aux autorités les cas possibles de commerce d'enfants ou de traite des enfants. Ils le font par le biais de:
 - l'identification et l'interception des victimes de la traite des enfants;
 - l'accompagnement des familles;
 - la réintégration des victimes de la traite;
 - l'identification et l'interaction avec les auteurs de la traite des enfants.
- 2. Présence institutionnelle:** Badges, bicyclettes, T-shirts, et autres moyens d'identification alertent les trafiquants de la présence des CLV et renforcent la confiance parmi les habitants du village.
- 3. Événements publics d'information:** Les CLV tiennent régulièrement à l'échelle communautaire des séances de sensibilisation où sont présentés des vidéos et où des discussions sont tenues pour expliquer la traite, l'exploitation des enfants, et les nouvelles lois anti-traite dans leur pays.

RÉSULTATS

Pour freiner la migration dangereuse des travailleurs n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler, le projet LUTRENA a sélectionné des ONG spécialisées dans la protection de l'enfance et le développement communautaire pour organiser les CLV. On demande des ces ONG qu'elles aient une expérience éprouvée et de longue date dans la zone ciblée. Aujourd'hui, 26 CLV avec 222 membres sont situés stratégiquement dans les communautés autour de Kolondiéba et Koutiala. Après une formation intensive et continue, ces comités ont joué un rôle prépondérant dans l'organisation d'activités qui maintiennent les enfants dans leurs foyers et dans leurs villages. Depuis 2005 ils ont rapatrié 430 enfants et plus de 3.500 enfants ont été re-scolarisés dans des établissements publics ou dans des centres de formation professionnelle après avoir été enlevés à leurs foyers pour des travaux d'exploitation. Le comité a travaillé avec les conseils scolaires, les enseignants, les journalistes, les associations de parents / enseignants et les responsables gouvernementaux pour surveiller les enfants et tenter de fournir des options qui ont un sens pour eux et leurs familles. En mettant les familles dans le besoin en contact avec les ONG, le CLV a aidé plus d'un millier de familles à accéder à une assistance afin de pouvoir démarrer de petites entreprises génératrices de revenus.

Grâce aux efforts de la CLV et de l'agence d'exécution Jekataanie de LUTRENA, 250 enfants recrutés frauduleusement et destinés à travailler dans des plantations en Côte d'Ivoire ont été interceptés et intégrés dans la formation professionnelle. Cette formation a été organisée avec un maître artisan grâce aux efforts déployés par le comité local. L'enseignant reçoit une allocation et les enfants reçoivent une formation en soudage, mécanique, agriculture, teinture des textiles, confection et couture ou maraîchage.

DURABILITÉ

Suite à la création et à la présence des CLV, des mesures innovatrices, axées sur les résultats ont été prises en vue de créer des programmes durables de lutte contre la traite dans des communautés à risque. Au Ghana, la loi sur la traite des êtres humains de 2005 prévoit un fonds spécial pour soutenir la formation des personnes liées à des



Membres d'un comité local de vigilance de la région de Tamale au Ghana.

ÉTAPES POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ LOCAL DE VIGILANCE

1. *Rencontre avec les autorités gouvernementales*

Initialement, l'agence d'exécution doit expliquer le programme aux autorités locales (préfet et sous-préfet) de la région et du département, aux maires, aux chefs de la gendarmerie, à la police et aux agents de douane, et aux autres agents gouvernementaux tels que les travailleurs sociaux et les enseignants. Les associations de jeunesse ont également été approchées.

2. *Recevoir la bénédiction du chef traditionnel*

Le chef traditionnel est le gardien d'un village. En Afrique de l'Ouest, la bénédiction du chef traditionnel est un facteur déterminant dans la réussite de la plupart des projets dans les villages. L'agence d'exécution doit approcher le chef, et avoir des réunions explicatives avec lui, les aînés et les autres résidents influents sur les questions entourant l'exploitation du travail des enfants.

3. *Lancer une campagne de sensibilisation en utilisant la publicité, des programmes de formation, et travailler avec la presse*

L'agence d'exécution commence par la pose d'affiches qui illustrent des enfants qui sont recrutés pour des travaux d'exploitation dans les villages cibles où les populations sont en grande partie analphabètes. Pour encourager les enfants à rester à l'école, ils impriment un logo qui illustre la lutte contre la traite sur des sacs d'école et sur des T-shirts, et les distribuent avec des brochures de poche sur la traite des enfants aux enfants qui sont à risque dans les villages ciblés. Ensuite, les membres de la presse, les chefs des organisations de jeunesse et les dirigeants des syndicats des transports dans la région reçoivent une formation similaire sur la traite des enfants et ses conséquences, en mettant l'accent sur les facteurs économiques, sociaux et géographiques qui font que le phénomène soit aussi répandu dans la région.

4. *Offrir une formation intensive aux membres du comité*

Un module de formation conçu par l'agence d'exécution avec l'assistance technique de LUTRENA a d'abord été donné aux membres de l'équipe du CLV, qui étaient chargés de l'éducation de leurs propres populations. Le module met l'accent sur plusieurs thèmes dont: les fonctions et responsabilités d'un membre du comité de vigilance, des questions concernant la protection et la traite des enfants telles que les besoins fondamentaux des enfants, l'importance de l'éducation, le travail des enfants, le recrutement et le déplacement; les dangers et les risques d'exploitation des enfants. Il introduit également le cadre juridique pour la lutte contre la traite des enfants dans le pays. À la fin des programmes de formation, les participants connaissent bien les grands enjeux liés à la traite des enfants, et comprennent comment ces questions s'appliquent à leur situation locale. Un suivi de la formation pour les membres de l'équipe du CLV leur donne des aptitudes à la communication et des méthodes d'animation pour ces jeunes animateurs, qui font face au défi de sensibiliser leurs communautés afin de les mobiliser. Après avoir reçu la formation, le comité élabore un plan de travail détaillé. En accord avec ce plan, ils organisent des programmes réguliers avec des films et des débats dans leurs villes et villages.

Ils expliquent leur but, en demandant que les personnes entrent en contact avec eux s'ils ont connaissance de personnes qui arrivent dans le village pour recruter des enfants travailleurs.

5. *L'adhésion au comité de vigilance local*

En règle générale, le CLV est composé d'un cabinet avec des agents (président, secrétaire général ou vice-président, trésorier) et quatre ou cinq autres membres actifs, qui représentent souvent un groupe de femmes et une association de jeunes. Il y a également des représentants de la communauté étrangère de migrants et deux ou trois membres honoraires. Les membres actifs se réunissent régulièrement pour discuter et planifier des stratégies, travaillant souvent avec les agences d'exécution qui ont contribué à les établir. Au-delà de leurs réunions régulières, ils se réunissent lorsque des situations d'urgence exigent le traitement et l'encadrement d'un enfant qui a été intercepté ou sauvé de la traite. Bien que les CLV partagent des objectifs communs dans tous les pays LUTRENA, leur structure est unique à leur milieu. En travaillant avec les agences d'exécution, LUTRENA s'assure que la structure est sensible à la culture locale.

6. *Insignes, livres et bicyclettes - un symbole de l'autonomisation de la communauté*

Avec l'approbation, voire même l'encouragement du gouvernement, LUTRENA a délivré des insignes d'identification aux membres des CLV au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. Protégé par un boîtier en plastique de protection, les insignes diffèrent quelque peu de pays en pays. Dans la plupart des pays LUTRENA, les CLV reçoivent une ou deux bicyclettes. Les bicyclettes sont considérées comme une forme de transport appropriée. Elles peuvent être stockées facilement, ont besoin d'un minimum d'entretien et ne nécessitent pas de carburant. On les utilise pour circuler dans le village pour distribuer des matériels et des messages aux autres membres, ou pour assurer le transport d'un membre qui fait une présentation concernant la lutte contre la traite, par exemple.

7. *Tenue des dossiers*

Tous les CLV sont consciencieux en ce qui concerne la tenue des dossiers, sachant que les informations qu'ils enregistrent fournissent des informations sur l'incidence de la traite de leurs enfants. Dans toute la région, les CLV recueillent les mêmes informations minimales sur un enfant qui est retiré, en utilisant des registres et des formulaires. Les formulaires comprennent des indications sur l'enfant ainsi qu'une photo si possible. Les données recueillies ont été très utiles afin de comprendre ce qui place un enfant dans une situation précaire – parents divorcés, décès ou abandon par un ou les deux parents, la position en tant qu'aîné (ou le plus jeune) d'une nombreuse fratrie, parents analphabètes, par exemple. Le niveau de l'école de l'enfant est enregistré, ainsi que l'expérience de la traite, y compris le nom des adultes impliqués, s'il est connu. Enfin, les CLV enregistrent les détails de suivi – les besoins et les aspirations de l'enfant ainsi que le nom du programme par lequel l'enfant a été réadaplé.

Travailler avec les comités locaux de vigilance en Côte d'Ivoire

Bien que le pays soit une destination importante dans la traite des enfants, la Côte d'Ivoire a également de graves problèmes de traite interne et transfrontalière. Les jeunes dans les villages ruraux deviennent la proie de la même promesse que leurs pairs au nord au Mali et au Burkina Faso. Ils sont amenés à monter dans des pirogues branlantes en bois qui se dirigent vers les plantations de la Côte d'Ivoire, ou de l'autre côté de la frontière au Ghana. La traite est liée à la guerre civile mais également à la pauvreté, l'analphabétisme et l'ignorance. Souvent, les parents qui croient suivre une longue tradition ou qui ont été convaincus qu'ils agissent dans l'intérêt de leur propre économie ou pour le bien-être de l'enfant, contribuent à la traite des enfants dans le pays. Dans les départements côtiers de San Pedro, Grand-Bassam et Aboisso (considéré comme une passerelle vers le Ghana), les enfants quittent leurs villages ruraux pour chercher du travail, de l'argent et des nouvelles sensations. Répondant aux promesses des recruteurs des villes importantes de la Côte d'Ivoire, ainsi que celles du Nigeria et du Ghana, les jeunes hommes et femmes acceptent de s'y rendre, pour constater par la suite une réalité différente et précaire à laquelle ils ne peuvent pas facilement se soustraire. LUTRENA a sélectionné l'ONG African Emergency Assistance (ASA) (aide d'urgence africaine) en tant qu'agence d'exécution pour orienter les activités qui se déroulent dans le sud et le sud-ouest du pays, où un grand nombre d'enfants sont chaque année victimes de la traite interne ou à travers les frontières. Depuis 2001, ASA utilise une approche pratique et adaptée à la culture pour lutter contre la traite des enfants en établissant des CLV en Côte d'Ivoire et en travaillant avec eux.

opérations de secours. En Côte d'Ivoire, le gouvernement local a fait preuve d'empressement pour soutenir les travaux des CLV au meilleur de sa capacité. Dans les régions sud et sud-ouest du Mali, au moins deux maires ont inscrit à leur budget des mesures pour la lutte contre la traite des enfants ainsi que des activités pour la récupération et la réhabilitation des enfants.

CONDITIONS REQUISES

Alors que les CLV semblent être des unités indépendantes et autonomes, ils sont liés au cadre institutionnel national de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Le lien doit être un processus continu et consister en un échange bidirectionnel d'information. Bien que des documents administratifs existent qui décrivent le but et la mission des CLV et à qui ils doivent rendre compte, il est important de noter qu'afin de soutenir leurs efforts, les CLV ont besoin de reconnaissance publique pour le travail qu'ils effectuent, tant dans la communauté qu'au niveau national. Les efforts des CLV sauvent la vie des enfants dans leurs communautés, mais il faut reconnaître qu'ils contribuent également à l'avenir social et économique ainsi qu'à la stabilité politique de leur pays.

RÉFÉRENCES

- *Documentation des réalisations, des bonnes pratiques et des leçons apprises relatives aux Comités locaux de vigilance de lutte contre la traite des enfants au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo (2007).*

CONTACT:

Projet LUTRENA de l'IPEC, Bureau régional du BIT à Dakar (lutrena@ilo.org).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipecc - ipecc@ilo.org).

Copyright © OIT - Genève Mai 2010.

